

Roger Marie Élie DUZAN
(1877-1931)
administrateur des services civils,
puis marchand de biens et planteur d'hévéas

Né le 19 mai 1877 à Lamothe-Landaron (Gironde)
1) Marié à Oran (Algérie) le 21 mars 1903 avec Céline Louise Camille ALLAIN, née à Mascara (Algérie) le 2 juillet 1884. Mariage dissous à Oran le 3 décembre 1913.
Il ne semble pas y avoir eu d'enfants de cette union¹ .

Date d'entrée dans l'administration indochinoise : 2 février 1907.

L'Avancement dans les Services civils
(*Les Annales coloniales*, 6 juin 1914)

.....
Autre exemple : on voit dans la mise au tableau et la promotion pour l'année 1914 des commis de deuxième classe pour le grade de première, l'irrégularité suivante :
1° Mis au tableau : MM. Levêque, Cuniac, Cadet, Duzan, Dové, Estèbe, du Chassaing, Bardez, Letartre, Delsalle, Thomas et Hamelin.

.....
Pourquoi nomme-t-on quatre nouveaux au préjudice des anciens, et quels titres avaient donc MM. Friquegnon, Lacaze, Levêque et Cuniac pour être l'objet d'une telle faveur ?
.....

SERVICES CIVILS DE L'INDO-CHINE
Promotions
(*Les Annales coloniales*, 22 juin 1921)

MM. Jaunon, Crémazy, Bourgeois, Comte et Duzan, administrateurs de 5^e classe (ancienne formation), qui ont opté pour le cadre des bureaux des services civils, sont mis à la disposition du gouverneur général de l'Indo-Chine pour être nommés dans le dit cadre.

Saïgon, 4 septembre 1922 :
Remariage de Roger DUZAN avec *Jeanne* Eugénie ROBERT,
née à Saïgon le 7 janvier 1897,

¹ Rens : Gérard O'Connell.

filie de *Louis* Auguste ROBERT, 26 ans, dessinateur au cadastre,
et de Nguyễn Thi Long, 22 ans².

(Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, 10 octobre 1923)

Le gouverneur de la Cochinchine, commandeur de la Légion d'honneur,
Vu le décret du 20 octobre 1911, portant fixation des pouvoirs du gouverneur de la
Cochinchine et des résidents supérieurs en Indochine,

ARRÊTE :

Article unique. — Une commission composée de :
MM. Eutrope, inspecteur des Affaires politiques et administratives, président ;
Gannay, directeur de la Banque de l'Indochine, membre ;
Kieffer, sous-directeur des Douanes et régies en Cochinchine, membre ;
Giraud, délégué du directeur du Contrôle financier, membre ;
Deux planteurs à la désignation du Syndicat des Planteurs de Caoutchouc,
membres ;

Duzan, sous-chef de bureau, secrétaire ;

est chargée : d'étudier, après avoir entendu les intéressés et d'accord avec eux, la
situation des plantations qui ont eu recours soit à l'Administration, soit à la Banque de
l'Indochine, en vue de bénéficier soit des prêts dits « prêts de guerre » soit des prêts
consentis en 1920 aux plantations non productives, soit des prêts dits « prêts primes »,
et dont les engagements sont en suspens ; 2° de déterminer les modes de
remboursement nouveaux qu'il conviendrait d'adopter en vue de liquider, en principal
et intérêts, les prêts en cours, de quelque nature qu'ils soient, sans nuire à l'exploitation
et à la mise en valeur normale des plantations.

Cette commission se réunira sur la convocation de son président.

Saïgon, le 16 octobre 1923.

Signé: COGNACQ.

MEMBRE DU SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC

*(Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, 10 septembre
1924)*

À l'unanimité, la chambre syndicale prononce l'admission en qualité de membres
titulaires de M. Roger Duzan et de M. Huynh-Cong-Tri, demeurant à Cholon, 44, quai
de Phu-Huu, propriétaire d'une plantation à Hocmon.

Membres titulaires du Syndicat

(Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutch., 10 juillet 1925)

Duzan [Roger], chef des Services civils, Saïgon

² Rens : Gérard O'Connell.

(*L'Écho annamite*, 31 décembre 1925)

Pour chef de bureau de 1^{re} classe
Pour compter du 1^{er} janvier 1925
MM. Dufour, Grivel, Defert, Duzan, Favey.

COCHINCHINE

[Accident des sœurs Robert]

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 avril 1926)

Les accidents d'auto se multiplient en Cochinchine :

Le 9 mars, une Berliet où se trouvaient Mme Duzan et Mme Verley est entrée en collision avec une Delage, près de Cantho, et est tombée dans une rizière ; Mme Verley a été admise à l'hôpital de Cantho.

UNE AFFAIRE DE TRAFICOTAGE DE L'ORDRE DU JOUR AU CONSEIL COLONIAL

M. Duzan, défenseur de M. Cognacq
(*L'Écho annamite*, 8 août 1926)

On nous apprend que M. Duzan a administré une gifle majuscule au planton Lôt, en récompense de sa déposition écrite contre le docteur Cognacq.

Nous ne félicitons pas M. Duzan de son geste de conquérant, qui, d'ailleurs, n'empêchera nullement le docteur Cognacq de s'asseoir sur le banc des inculpés de la cour d'assises.

LES POURSUITES CONTRE M. COGNACQ PLAINTÉ COMPLÉMENTAIRE (*L'Écho annamite*, 27 août 1926)

Saïgon, le 26 août 1926,
Monsieur le juge d'instruction,

Nous, soussignés, avons l'honneur, comme suite à notre plainte d'hier 25 courant, de porter à votre connaissance que les deux originaux, l'un exact, l'autre falsifié, de la liste des affaires à soumettre à la Commission permanente de l'intersession 1923-1924, originaux tous deux signés de la main du gouverneur Cognacq, se sont retrouvés à la suite de notre intervention à la séance du conseil colonial en date du 24 août courant et des campagnes de presse qui ont suivi.

En effet, M. Duzan, qui les détenait, voulant sans doute dégager sa responsabilité pénale éventuelle, les a remis entre les mains de M. Le Fol, gouverneur intérimaire de la Cochinchine, où elles se trouvent à la disposition de la Justice.

Leur simple comparaison fait ressortir les altérations commises et en administre la preuve décisive. La matérialité des faits commis est ainsi tangible, évidente.

Veillez agréer, M. le juge d'instruction, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Signé :

LONG, DUOC, BEN, GALLET, MONIN.

NÉCROLOGIE

[Décès de la sœur de Mme Roger Duzan]
(*L'Écho annamite*, 11 octobre 1926)

Monsieur Étienne Verley [d'une famille d'amidonniers lillois propriétaire de la Maïzena, ingénieur des TP] et ses enfants Gilberte et Solange,
Mme Vve Louis Robert [née Nguyễn (ou Marie) Trân-thi-Long (1871-1939), veuve d'un employé du cadastre],
Mme Vve Colombier,
Mme & M. Auguste Robert [fils de Louis Robert. Commis postes, puis planteur (ARCA)],
Mme & M. Henri Robert [frère du précédent, employé du service forestier, puis planteur],
Mme & M. Roger Duzan,
M. Léon Robert [ingénieur des TP],
Messieurs Ernest & Paul Robert,
les familles Verley, Colombier, Dussol et Coqueblin,
ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

Madame Étienne VERLEY
née Anne, *Marguerite* ROBERT

leur épouse, mère, fille, petite-fille, sœur et cousine, pieusement décédée à l'âge de 23 ans.

Et vous prie d'assister aux messe et service solennels qui auront lieu à la cathédrale de Saïgon, le mardi 12 octobre, à six heures du matin.

Le corps sera ensuite conduit au cimetière de Chi-Hoà (route de Tâ-y-ninh), en face du monument du souvenir français, pour être inhumé.

MARCHAND DE BIENS

Publicité en *quoc ngu*
La Cochinchine Foncière
(*L'Écho annamite*, du 1^{er} juillet 1927 au 12 juillet 1928)



Agence commerciale n° 19, rue Testard
Tel n° 663

Gérant : M. Roger Duzan, ancien chef du bureau de surveillance des travaux de défrichage et d'achats de terrains gouvernementaux (publics) à Hiệp-Lý, Cochinchine.
Bureau d'études spécialisé dans la recherche de terrains gouvernementaux (publics) dans toute la Cochinchine, financement, achat, vente et gestion de patrimoine.
(Trad. Gérard O'Connell)

PLANTEUR DE CAOUTCHOUC

Membres titulaires
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 14 septembre 1927)

Duzan, planteur, 9, rue Pellerin, Saïgon.

Membres titulaires
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 12 octobre 1927)

Duzan, planteur, 19, rue Testard, Saïgon.

Elections agricoles du 2 août 1928

(*L'Écho annamite*, 28 juillet 1928)

Messieurs et chers électeurs,

Je remercie de tout cœur ceux d'entre vous qui ont bien voulu, dès le premier tour de scrutin, m'accorder leurs suffrages et me donner leur confiance.

Les 201 voix que je m'honore d'avoir obtenues me font espérer qu'au second tour de scrutin, vous m'enverrez siéger à la chambre d'agriculture avec un nombre de voix plus imposant encore qui me donnera la force et l'autorité nécessaires pour vous représenter au sein de cette assemblée.

Vous avez compris qu'il vous fallait des hommes énergiques, résolument décidés à tenir [tête] à l'Administration qui n'a pas toujours tenu compte de vos intérêts. A cet égard, je crois être, parmi les candidats en présence, l'un de ceux qui sont les plus qualifiés en raison de mon passé et de mes profondes connaissances de tous les rouages administratifs.

Je vous donne l'assurance que je ne me laisserai jamais influencer par personne et que, en toutes circonstances, je saurai défendre les intérêts généraux agricoles si importants de la colonie à laquelle vous êtes attaché autant que moi.

J'attends donc votre verdict avec une confiance absolue et je vous garantis que vous pouvez compter sur mon dévouement.

Roger DUZAN,
Colon à Thudaumot

L'élection du bureau de la chambre d'agriculture
(*L'Écho annamite*, 10 août 1928)

Commission des finances. — MM. Mathieu, Guillemet et Duzan ont été d'abord désignés, mais ces messieurs ayant décliné ces fonctions, l'assemblée a porté son choix sur MM. Sipièrre, Giorgi et Thom.

Les élections agricoles en Cochinchine
(*Les Annales coloniales*, 15 septembre 1928)

Ont été élus membres de la chambre d'agriculture de Cochinchine :
Roger Duzan

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 novembre 1928)

À la suite de la plainte de M. Le Bret, les élections agricoles de Cochinchine ont été annulées par le Conseil de contentieux.

.....
Un incident s'est produit entre M. Bec et M. Duzan. Ce dernier écrivit à M. Bec que l' « arrêt du Conseil de contentieux lui faisait un devoir de s'abstenir désormais de participer aux travaux de la chambre ». M. Bec prétendit considérer cela comme une démission. M. Duzan répondit avec vivacité que cette interprétation était tendancieuse, intéressée et erronée et qu'il attendra tout simplement pour prendre part aux travaux de la chambre que le gouverneur ou le Conseil d'État ait tranché la question.

A la commission permanente du Conseil de gouvernement
(*L'Écho annamite*, 20 novembre 1928)

Approbation du cahier des charges relatif à la mise en adjudication publique d'un terrain de 1.925 ha sis à Don-Thuan (Tayninh) demandé par Mme Duzan.

Élection de deux membres français au conseil colonial
Scrutin du 11 août 1929
(*L'Écho annamite*, 1^{er} août 1929)

Nous avons annoncé, récemment, la candidature de M. Duzan à l'élection au conseil colonial du 11 août courant. Nous publions, ci-dessous, à titre documentaire, sa profession de foi et son programme.

N.D.L.R.

Saïgon, le 29 juillet 1929.

Messieurs les électeurs et chers concitoyens,

Le 11 août prochain, vous allez être appelés à choisir deux conseillers coloniaux.

Encouragé par les amis qui ont estimé que j'étais qualifié pour être votre mandataire au conseil colonial, je présente ma candidature à vos libres suffrages.

Il est de votre intérêt de désigner des hommes compétents, intègres et réellement capables de défendre en toutes circonstances vos droits et vos légitimes revendications avec toute l'indépendance d'esprit et toute l'énergie nécessaire.

[La situation sociale que je me suis créée par mon travail](#) et l'indépendance de mon caractère me permettent d'agir résolument et sans compromission.

Mes connaissances approfondies en matière d'administration, tant en général que pour les questions budgétaires, et l'expérience que j'ai pu acquérir pendant [23 ans de présence dans la colonie](#), je les mets à votre entière disposition pour la défense des intérêts généraux et particuliers du Collège électoral.

Si vous me faites l'honneur de me désigner pour vous représenter, j'emploierai toute mon activité combative, toute ma ténacité et toutes mes forces pour remplir dignement le mandat qui je brigue.

Je me suis tracé le programme ci-contre et je ferai, soyez en bien assurés, tous mes efforts pour faire aboutir toutes les questions qui y figurent.

Vous pouvez compter sur mon absolu dévouement.

J'attends votre verdict avec confiance.

Tout pour la prospérité de chacun, à quelque catégorie sociale qu'il appartienne, et pour le développement agricole, commercial et industriel de notre chère et belle Cochinchine !

Roger DUZAN
planteur,
membre da la chambre d'agriculture,
chef de bureau de 1^{re} classe des services civils en disponibilité
19, rue Testard, Saïgon
Téléphone :663

PROGRAMME

1. — Questions financières

Étude et discussion approfondies du budget bocal. Suppression des dépenses inutiles. Pas de double décime en. 1930 Meilleur rendement de tous les impôts existants. Crédits nécessaires pour continuer la mise en valeur du pays. Économies à réaliser sur les dépenses somptuaires.

2. — Anciens Combattants

Attribution plus rapide des concessions, avec faculté de faire toutes cultures. Application intégrale à tous les fonctionnaires des lois concernant les rappels pour services militaires de guerre. Respect des circulaires et instructions ministérielles relatives à leurs droits. Amélioration du taux d'abondement des pensions.

Création d'un office des A. C. en Cochinchine.

3. — Colonisation agricole

Règlement rapide et équitable des contestations foncières. Réglementation et recrutement de la main-d'œuvre. Attribution de concessions domaniales aux fonctionnaires. Octroi plus rapide des concessions aux Français et aux indigènes. Développement et utilisation de l'outillage mécanique, avec primes du gouvernement. Création d'une banque de crédit agricole. Création de jardins d'essai pour l'amélioration des rendements et de la qualité des produits.

4. — Commerce et industrie

Création d'une Bourse des valeurs à Saïgon et d'un office du riz. Amélioration et développement du port de commerce de Saïgon. Création d'une caisse de retraite indochinoise pour les employés de commerce, d'industrie et d'agriculture. Adaptation dans la Colonie de la législation sur les conseils de prud'hommes.

5. — Fonctionnaires

Rajustement de toutes les soldes en francs et en piastres en rapport avec le taux de l'indice de la vie en France et dans la colonie. Relèvement de toutes les indemnités pour charges de famille, de zone, de transport, de séjour et de changement de résidence en rapport avec le coût de la vie. Logements : suppression de toute retenue aux fonctionnaires logés pour leur service spécial. Indemnité de logement aux fonctionnaires en service à Saïgon et à Cholon. Application rigoureuse des lois relatives aux rappels pour services militaires et redressement de toutes les situations non conformes à ces lois Solde coloniale pendant la traversée. Éligibilité des fonctionnaires au Grand Conseil des intérêts économiques et financiers.

6. — Questions sociales

Pas de taxe sur les loyers mais application rapide des décrets et arrêtés concernant la construction d'habitations économiques en Cochinchine avec l'aide financière du gouvernement, comme en France, au moyen de prêts au taux maximum de 4 %. Aménagement de l'hôpital Grall, équipement et outillage médical de manière à en faire un établissement hospitalier moderne. Construction, à Saïgon, pour les indigènes, de l'hôpital Tran trinh Trach, avec subvention du budget local. Développement de toutes les sociétés et œuvres de mutualité. Extension de toutes les œuvres d'assistance pour les Européens et les indigènes (cliniques, maternités, etc.). Amélioration de l'hygiène publique. Application à la colonie de la législation métropolitaine concernant les jeux de hasard et affectation de la part de bénéficiaire aux établissements hospitaliers et aux œuvres d'assistance et de mutualité. Caisse de secours et office de placement pour les Français sans travail et rapatriement de ceux qui ne peuvent trouver leur situation dans

la colonie. Développement de l'éducation physique et des sports pour les Français et les indigènes.

7. — Retraités

Meilleur abondement des pensions. Abondement des traitements de la Légion d'honneur et de la médaille militaire. Réparation due, soit par réintégration dans les cadres, soit par relèvement du taux de leur pension, aux pères de famille nombreuse mis à la retraite contrairement aux dispositions de l'article 3 de la loi du 30 juin 1924.

8. — Questions diverses

Grand Conseil des intérêts économiques et financiers : attributions plus étendues de ses membres qui doivent être notamment appelés à voter le budget général.

Réforme des conseils de province par l'admission dans leur sein de colons et planteurs.

Rattachement de Dalat à la Cochinchine et facilités accordées à tous les Français et indigènes malades pour pouvoir y faire un séjour annuel et y rétablir leur santé.

Amélioration du réseau téléphonique de Saïgon et Cholon et extension de réseau dans les provinces où il n'existe pas.

Création d'un internat à l'École des mécaniciens de Saïgon et développement de l'apprentissage.

Fusion des villes de Saïgon et Cholon. Établissement d'un plan d'extension et d'urbanisme moderne. Création, de moyens de transport en commun pour venir de la périphérie dans ces centres urbains.

Poulo-Condore : rétablissement d'un service postal bimensuel régulier pour le ravitaillement de toute la population française et indigène de ces îles.

N. D. L. R. — La liste est arrêtée, définitivement, la nuit dernière. à minuit, des candidatures aux deux sièges du conseil colonial vacants à la suite du décès de M. Héraud, président de cette assemblée, et de l'annulation, par le Conseil d'État, de l'élection de M^e Quintrie-Lamothe, avocat-défenseur. Les candidats sont au nombre de cinq, au total. Ce sont, outre M. Duzan, dont on vient de lire le programme et la profession de foi, et M^e Quintrie-Lamothe, qui, invalidé, comme nous venons de le dire, se représente aux suffrages de ses concitoyens : MM. Ardin et Lefèbvre, conseillers municipaux. respectivement premier et second adjoints au maire de Saïgon ; M. Labaste, planteur.

Nous aurions envie de leur souhaiter à tous bonne chance.

Mais comment contenter tout le monde, puisqu'il y a cinq appelés pour deux qui seront élus, sans compter qu'ils auront, peut-être, d'autres concurrents, au second tour.

COCHINCHINE

Élections complémentaires au conseil colonial

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 septembre 1929)

Saïgon, 16 août. — MM. Duzan, Quintrie-Lamothe et Labaste s'étant désistés, MM. Ardin et Lefèbvre restent seuls candidats au ballottage du 25 août.

SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC

Membres titulaires

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 13 août 1930)

69 J[eanne] Duzan, Plant. d'An-Loi et An-Hoa
70 J[eanne] Duzan, Plant. de Suôi-Bông-Trang
71 J[eanne] Duzan, Société civile des plantations de Tàn-Uyèn.

Après le scrutin du onze août, M. Duzan se retire

—○—
Remerciements à mes électeurs
(*L'Écho annamite*, 13 août 1929)

Je remercie bien sincèrement les deux cent cinquante deux concitoyens-électeurs de Cochinchine qui m'ont fait l'honneur de m'accorder leurs suffrages au scrutin du 11 août 1929.

Candidat indépendant, je me suis présenté devant le collège électoral en dehors de tout esprit et de tout parti politique, sans être appuyé par aucun organe de presse. Dans ces conditions, mes chances de succès étaient moindres que celles des autres candidats. Aussi, n'en suis-je que plus reconnaissant à mes amis fidèles et aux électeurs qui m'ont témoigné leur confiance.

J'espère les retrouver une autre fois

En attendant, respectueux du suffrage universel qui s'est exprimé dimanche dernier, je ne maintiens pas ma candidature pour le second tour de scrutin.

Je n'en demeure pas moins entièrement dévoué à la chose publique et continuerai de mon mieux à servir les intérêts généraux de notre belle et chère colonie et ceux de mes mandants en particulier.

Vive la Cochinchine française !

Roger DUZAN,
planteur,
membre de la chambre d'agriculture

COCHINCHINE
À la Chambre d'agriculture
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} octobre 1930)

La chambre délègue au conseil colonial MM. Gay et Pham cong Binh (Duzan et Giorgi, suppléants)

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1930)

La réunion du 7 octobre de la chambre d'agriculture de Cochinchine a été consacrée à des querelles personnelles. MM. Duzan et Giorgi, délégués de la chambre au conseil colonial, avaient démissionné, et M. Luciani leur reproche leur bassesse et réclame un blâme pour les deux démissionnaires.

M. Duzan est absent, mais M. Giorgi proteste avec vigueur. M. Sipièrre intervient, M. Gay appuie M. Luciani et la chambre inscrit au procès-verbal qu'elle désapprouve le geste de MM. Duzan et Giorgi.

Conseil colonial (Cochinchine)
Élections coloniales des 7 et 21 décembre 1930
(*L'Écho annamite*, 25 novembre 1930)

La seconde liste se compose de :

Paul Blanchard, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur de société [Terres-Rouges], ancien président du Conseil colonial, membre du Grand Conseil*, conseiller colonial sortant ;

.....
Roger Duzan, planteur, membre de la chambre d'agriculture ;

Résultats définitifs des élections coloniales, françaises et indigènes,
du 7 décembre 1930
(*L'Écho annamite*, 16 décembre 1930)

Duzan 1.016 voix, non élu

Elections au conseil colonial
(*Les Annales coloniales*, 23 décembre 1930)
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1931)

Résultats des élections au conseil colonial. Scrutin de ballottage. Ont été élus :
MM. Barbanson, Fauquenot, Duzan, Brodeur.

COCHINCHINE
Conseil colonial
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1931)

L'autorité de MM. Ardin et Béziat est très diminuée et M. Haag estimait qu'ils devaient démissionner. Cuniac, jadis, l'a fait dans les mêmes conditions.

M. Béziat, qui a eu à Saïgon 257 voix de moins que M. de Lachevrotière et 27 voix de moins que M. Duzan, le candidat le moins favorisé à Saïgon de la liste Blanchard, a déclaré fièrement que « démissionner serait faire outrage à ceux qui l'ont élu ».

PROVINCE DE THUDAUMOT
(*Annuaire des planteurs*, juin 1931)

PLANTATION ANHOA
Propriétaire : R[ené] Duzan.
Commune de Hoa-Loi.
Canton de Binh-Phu.
Voie d'accès : route Saïgon, Thudâumôt et Chanh-Luu.
Distance de Saïgon : 42 km.

Nature du terrain : terres grises entièrement désouchées.
 Année de la première mise en culture : 1926.
 Superficie globale : (Voir ci-avant, province de Thudâumôt n° 2).
 Méthode de culture : labours, hersages et piochages autour des arbres. Phosphatage la 2^e année.
 Main-d'œuvre : locale.
 Immeubles et installations : paillotes pour les coolies et étable.
 Matériel agricole : charrues et herses de fabrication française.
 Cheptel : 10 bœufs.

PLANTATION AN-LOI

Propriétaire : R[ené] Duzan.
 Commune de Hoa-Loi.
 Canton de Binh-Phu.
 Voie d'accès : route Saïgon, Thudâumôt et Chanh-luu.
 Distance de Saïgon : 48 km.
 Nature du terrain : terres grises désouchées.
 Année de la première mise en culture : 1918.
 Superficie globale : (Voir ci-avant, province de Thudâumôt n° 3).
 Méthode de culture : labours, hersages, piochages, autour des arbres.
 Main-d'œuvre : locale.
 Immeubles et installations : 1 maison d'habitation et dépendances en maçonnerie, fumoir, séchoir, laminoirs, tous ustensiles, logements coolies, étable.
 Matériel agricole : charrues et herses de fabrication française.
 Cheptel : 26 bœufs et vaches.
 Production annuelle : 11.880 kg.

PLANTATION CHANH-LUU

Propriétaire : René Duzan.
 Commune de Chanh-phu-hoa.
 Canton de Binh-hung.
 Voie d'accès : route Saïgon-Thudâumôt-Chanh-luu.
 Distance de Saïgon : 56 km.
 Nature du terrain : terres grises et entièrement désouchées.
 Année de la première mise en culture : 1918.
 Superficie globale : (Voir ci-avant, province de Thudâumôt n° 37).
 Méthode de culture : labours, hersages, et piochages autour des arbres.
 Main-d'œuvre : locale.
 Immeubles et installations : fumoir, séchoir, laminoirs, tous ustensiles d'usage, logements pour coolies et étable.
 Matériel agricole : un tracteur Fordson avec charrue Oliver et herse à disques de fabrication française.
 Cheptel : 20 bœufs et vaches.
 Production annuelle : 13.120 kg.

PROVINCE DE THUDAUMOT

N°	PLANTATION	PROPRIÉTAIRE ou DIRECTEUR		SUPERFICIE	
		NOM	ADRESSE	TOTALE	PLANTÉE
2	An-Hoa	Duzan René	Saïgon, 19, r. Testard	38 50	31 51

3	An-Loi	Duzan René	Saïgon, 19, r. Testard	166 30	162 8750
37	Chanh-Luu	Duzan René	Saïgon, 19, r. Testard	216 8150	159 1375

DÉCÈS OU SUICIDE ?

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1931)

M. Duzan, conseiller colonial, membre de la chambre d'agriculture, est mort le 16 juin à l'âge de 54 ans.

LETTRE DE HANOÏ

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1931)

.....
 Je ne vous parle pas de mes affaires ; je n'imagine pas comment elles pourraient aller plus mal. Heureusement au moment du boom j'avais été prudent, sans quoi je serais allé rejoindre ce pauvre Guioneaud [négociant en vins à Hanoï], Duzan, Pierret et les autres...

Mort de M. Roger Duzan

(*Les Annales coloniales*, 27 août 1931)

On apprend le décès subit de M. Roger Duzan, conseiller colonial et colon.
 Né à Alger [erreur], en 1877, Roger Duzan débuta à la colonie, dans le corps des services civils, il y a vingt-cinq ans. Il gravit rapidement les divers stages de cette administration, et était chef du 5^e bureau du gouvernement quand il se consacra, il y a cinq ans, à la culture de l'hévéa.

Ayant fait partie du cabinet du gouverneur de la Cochinchine, c'était un des hommes de la colonie les plus versés dans les questions de colonisation, et aussi était-il membre de la Commission de colonisation en Cochinchine où ses conseils étaient très écoutés.

Dernièrement élu membre suppléant du conseil colonial, Roger Duzan a également longtemps appartenu à la chambre d'agriculture.

Jeanne et René DUZAN

Annuaire général Indochine, 1933-1934,

Province de Tudaumoth

Plantations

p. 893

DUZAN Jeanne (Mme)
Surface totale : 106 ha.
Surface plantée : 106 ha.

p. 895
PLANTATION AN-HOA.
Commune de Hoa-loi,
Canton de Binh-phu,
Voie d'accès : route Saïgon, Thudaumôt et Chanh-luu,
Saïgon à 42 Km.
Surface totale : 38 ha.
Surface plantée : 35 ha.
Directeur : R. Duzan.

PLANTATION AN-LOI.
Commune de Hoa-loi,
Canton de Binh-phu,
Voie d'accès : route Saïgon-Thudaumôt et Chanh-luu,
Saïgon à 48 Km.
Surface totale : 160 ha.
Surface plantée : 160 ha.
Directeur : R. Duzan.

Membres titulaires

(Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, 29 août 1937)

150 Mme Duzan 19, rue Testard, Saïgon.
150 bis. Mme Duzan 19, rue Testard, Saïgon.

Dons à la Croix-Rouge

(Le Nouvelliste d'Indochine, 17 septembre 1939)

Les dons ci-dessous sont parvenus à la Croix-Rouge pour le vestiaire du soldat et des réfugiés.

Espèces

Mme Duzan, rue Testard 500 p.
.....
